

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

20 AOÛT 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Action de l'Etat

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 20 août 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 20 août 2009

Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire Administrative

Signé :Michelle LEPERLIER

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES	
II – ARRETES	
DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES	6
Bureau de la coordination et du courrier	6
- Nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de CHOLET	<i>6</i>
III - AVIS ET COMMUNIQUES	

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRETES

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI-BCC n° 2009-1021

- Nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de CHOLET

g:/Régisseurs suppléants SPCholet-nomin 8-2009 V2

arrêté Le Préfet de Maine-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral SG-BCA n° 96 – 1336 du 30 décembre 1996 modifié portant constitution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Cholet,

Vu l'arrêté préfectoral SG-BCC n° 2004/821 du 8 novembre 2004 portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant à la sous-préfecture de Cholet,

Vu la demande du Sous-préfet de Cholet en date du 3 août 2009,

Vu la lettre du trésorier-payeur général en date du 6 août 2009 donnant son accord à la nomination de régisseurs de recettes supléants à la sous-préfecture de Cholet,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mesdames Manuela CHASSERIEAU et Marie-Pierre MOISON, adjointes administratives, sont nommées régisseurs de recettes suppléants et, à ce titre, chargées pour le compte et sous la responsabilité du régisseur à la sous-préfecture de Cholet, de l'encaissement des produits énumérés à l'article 1 er de l'arrêté préfectoral SG-BCA n° 96-1336 du 30 décembre 1996 susvisé.

ARTICLE 2 : L' arrêté préfectoral DAPI-BCC n° 2009-1003 du 10 août 2009 portant nomination de régisseurs de recettes suppléants à la sous-préfecture de Cholet est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de CHOLET et le trésorier-payeur général de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 20 août 2009

Pour le Préfet absent, Le Secrétaire Général de la Préfecture

signé: Louis LE FRANC

III - AVIS ET COMMUNIQUES